



Mont-de-Marsan, le 21 avril 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

Plan de chasse départemental 2016-2017

La Commission Départementale de Chasse et de Faune Sauvage (CDCFS) qui s'est réunie en formation plénière le mardi 5 avril 2016 sous la présidence de Nathalie Marthien, Préfet des Landes, a approuvé à l'unanimité les propositions de prélèvement minimum et maximum de grands cervidés proposées par la Fédération Départementale des Chasseurs Landais (FDCL) pour la campagne 2016/2017.

Du fait du contexte agricole et sylvicole du département et notamment de l'effort des sylviculteurs pour la reconstitution du massif forestier, **la gestion du grand gibier dans les Landes est un enjeu majeur pour le maintien de l'équilibre entre cultures, forêt et faune sauvage. Pour prendre en compte cet enjeu**, la Fédération Départementale des Chasseurs Landais (FDCL) conduit des études de suivi des cervidés sur les massifs forestiers du département afin d'accroître les connaissances sur les évolutions des populations.

Ainsi, **un accroissement de la population de grands cervidés a été constaté sur certains massifs**, notamment sur quelques unités de gestion du nord et de l'ouest du département (massif Haute Landes, Marensin, Landes Ouest). **En parallèle, l'importance des dégâts sylvicoles sur les replantations post-tempête a conduit à une demande des sylviculteurs de renforcer les plans de chasse sur ces secteurs.**

Pour la campagne 2015/2016, 1 086 bracelets cerfs avaient été accordés et 1 005 animaux ont été pris, soit un taux de réalisation de 92,4 % en nette progression par rapport à la campagne antérieure. Au total, 177 animaux supplémentaires ont été prélevés au cours de la campagne écoulée.

Les propositions d'attribution 2016/2017 sont à la hausse avec un minimum de 990 et un maximum de 1303 bracelets à attribuer.

En outre, la Commission Départementale de Chasse et Faune Sauvage préconise de continuer à privilégier les prélèvements de femelles pour favoriser la maîtrise des populations et donc les impacts sur le milieu.

Contact presse :

Antony MERLE : 05 58 06 58 14 – 06 84 25 99 61

antony.merle@landes.gouv.fr

Joëlle MEURISSE : 05 58 06 72 49

joelle.meurisse@landes.gouv.fr

www.landes.gouv.fr

 [@prefecture40](https://twitter.com/prefecture40)